

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE DE L'INTERFACE DIGITALE DE RESERVATION DE COURSES DE TAXI

Conditions Générales en application au 01/04/2019

Le GIE AATAXI95, ci-après dénommée le « Groupement », Groupement d'intérêts économiques dont le siège social est 2,Place Henri Sestre 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, immatriculée sous le numéro 848 581 997 Pontoise C 848 581 997 – N° TVA intracommunautaire FR15848581997, tel 01 34 28 28 28, exploite un central de réservation taxis, sous le nom commercial GIE AATAXI95, auquel sont affiliés des chauffeurs de taxi indépendants. Le Groupement met en relation ses clients, ci-après désignés « Usagers », avec des chauffeurs de taxi affiliés, ci-après désignés « Chauffeurs », lesquels réalisent, pour leur propre compte et sous leur propre responsabilité, les prestations de transport privé demandées par les clients, ci-après désignées « Courses ».

Le Groupement met à disposition des Usagers une interface de réservation digitale ci-après désignée l'« Application ». Elle permet la mise en relation des Usagers de l'Application avec ses Chauffeurs aux fins de réservation d'une prestation de transport privé de personnes, ci-après désignée « Course ».

L'Application se décline sous formes d'applications mobiles et de sites internet. Les Usagers peuvent télécharger gratuitement l'application mobiles intitulée AATAXI95 ou AAT95 sur les smartphones et tablettes fonctionnant sur les systèmes d'exploitation iOS et Android. Ils peuvent également accéder gratuitement au site internet associé à l'adresse www.aataxi95.com, ainsi qu'au site mobile associé à l'adresse www.aataxi95.com.

La réservation d'une Course effectuée par l'Usager via l'Application est désignée sous le terme de « Commande ».

Le terme « Usagers » désigne à la fois les utilisateurs affiliés aux « Clients Abonnés » du Groupement, soit des utilisateurs « Non-Abonnés ». Les « Clients Abonnés » sont ceux qui ont signé avec le Groupement un contrat commercial définissant des règles de distribution de courses des modalités de paiement des courses particulières, notamment la possibilité de régler les courses de leurs utilisateurs affiliés après la course (paiement différé).

Sont ci- après désignées sous le terme de « Service », les prestations réalisées par le Groupement pour l'Usager dans le cadre des présentes conditions générales et consistant à mettre en relation l'Usager et le Chauffeur via l'Application.

ARTICLE 1 - OBJET DU
CONTRAT

Le Groupement met, par le présent contrat, en relation l'Usager souhaitant effectuer un déplacement avec un Chauffeur.

Le Groupement met à la disposition de l'Usager une application informatique de commande de véhicules (l'Application).

La Course, issue de la Commande, est effectuée par le Chauffeur qui effectue pour son propre compte et sous sa seule responsabilité la prestation de transport demandée par l'Usager. La prestation réalisée par le Groupement consiste en un service d'intermédiation de transport via l'Application et le Groupement n'a pas la qualité de transporteur.

L'utilisation de l'Application permet à l'Usager d'effectuer une demande de Course immédiate ou à l'avance, quel que soit l'adresse de prise en charge, à la condition que celle-ci se situe dans la zone géographique couverte par le Groupement, et selon les options qu'il a choisies. Pour les Usagers Non-Abonnés, la Commande nécessite la création préalable d'un compte consécutive à la première utilisation de l'Application par l'Usager.

Les Usagers Abonnés disposent d'un compte créé par le Client Abonné auquel ils sont affiliés. Ce compte leur donne accès à des services particuliers en fonction des accords conclus entre le Client Abonné et le Groupement, ainsi que des règles définies unilatéralement par le Client Abonné, tel que les jours et heures auxquelles chaque Usager Abonné peut bénéficier de services particuliers (ex : paiement différé des courses par le Client Abonné au lieu du paiement à bord par l'Usager Abonné).

ARTICLE 2 - BÉNÉFICIAIRES DES DROITS OUVERTS

2.1 Personne autorisée : l'Usager

L'usage de l'Application est strictement personnel. L'usage par toute autre personne que l'Usager tel que renseigné au moment de l'ouverture de compte, se fait sous la responsabilité de l'Usager.

Les prestations du présent contrat ne peuvent en aucun cas être commercialisées, revendues ou distribuées, même à titre gratuit par l'Usager à un tiers quel qu'il soit.

A accès aux prestations de l'Application l'Usager dont le nom et les coordonnées sont renseignés et collectés au moment de l'ouverture de son compte dans l'Application.

Toute mise à jour de ses coordonnées doit être effectuée par l'Usager directement au sein de l'Application.

2.2 Autres utilisateurs

L'Usager peut faire occasionnellement bénéficier des prestations du Groupement toute personne de

son choix. Dans ce cas, l'Usager devra préciser le nom et l'adresse email de la personne ponctuellement bénéficiaire du Service lors de la Commande.

ARTICLE 3 - ACCÈS AU SERVICE - MODALITES DE CREATION DU COMPTE - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES ET DES TARIFS

3.1. Accès au Service

L'accès au Service est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via l'Application. Les procédures d'accès au Service pourront être modifiées par le Groupement qui en informera l'Usager dans les meilleurs délais par courrier électronique ou par tout autre moyen lié à l'Application.

3.2. Création du compte

Lors de la création de compte, l'Usager Non-Abonné communique son numéro de téléphone, son adresse email. L'Usager reçoit alors un courrier électronique indiquant son mot de passe confidentiel.

L'Usager Abonné ne crée pas son compte à travers l'Application puisque c'est le Client Abonné qui le fait pour lui et lui communique ses identifiants de connexion.

Les identifiants de connexion (adresse email et mot de passe) sont confidentiels et ne doivent pas être communiqués par l'Usager à des tiers. L'Usager en assure seul la confidentialité et sera en toutes circonstances, seul responsable de leur utilisation.

Les identifiants pourront être modifiés par l'Usager. Le Groupement pourra, pour des raisons techniques et/ou de sécurité, modifier unilatéralement et sans préavis les codes identifiants de l'Usager et en avertira dans ce cas l'Usager dans les meilleurs délais.

L'Usager choisit librement au moment de sa connexion à son compte les modalités de connexion, de déconnexion et de sécurité de son compte. Il choisit librement :

- Un maintien de la session de l'Application (Connexion automatique après ouverture de l'Application),
- Ou bien une déconnexion automatique de l'Application après chaque session (nouvelle saisie du mot de passe avant chaque utilisation) De plus, l'Usager peut, à tout moment via le menu de l'Application, saisir les données d'une ou plusieurs cartes bancaires utilisées pour le paiement des Courses et des frais de Service. Les modalités de paiement sont précisées aux articles 5.2 et 10.2 des présentes conditions générales.

L'Usager garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il communique au Groupement via l'Application.

L'Usager devant s'identifier pour accéder à l'Application en utilisant son identifiant et son mot de passe selon l'une des deux modalités qu'il a librement choisies, toute Commande effectuée à partir

de son compte est réputée effectuée par lui. Par conséquent, si l'option de paiement par carte bancaire enregistrée a été sélectionnée explicitement ou implicitement lors de la Commande, le prix correspondant à cette Commande sera prélevé de son compte bancaire.

3.3. Acceptation des conditions générales et des tarifs

L'Usager, après avoir pris connaissance des présentes conditions générales, doit ensuite les accepter en validant son acceptation lors de la création de son compte.

Le compte de l'Usager sur l'Application est alors validé et créé et l'Usager peut commander une Course via l'Application.

La Commande d'une Course par l'Usager implique son acceptation des conditions générales. L'Usager reconnaît donc avoir pris connaissance des présentes conditions générales lors de la création de son compte et les avoir acceptées sans restriction, ni réserve préalablement à toute Commande.

Les conditions générales en vigueur sont disponibles à tout moment dans l'Application.

ARTICLE 4 - PRESTATIONS

L'Usager peut, via l'Application, effectuer des Commandes. Le Groupement intervient en qualité de simple intermédiaire et met en relation l'Usager avec un Chauffeur disponible pour répondre à la Commande.

Le Chauffeur réalise, sous sa propre responsabilité et selon les conditions générales et tarifaires qui lui sont propres (tarification des taxis fixée, selon les zones, par la réglementation administrative locale ou par accord commercial avec le Client Abonné), la prestation demandée par l'Usager. Afin de déterminer avec précision le lieu de prise en charge, l'Usager doit accepter la géo localisation dans les paramètres de l'Application.

Les prestations du présent contrat ne peuvent en aucun cas, être commercialisées, revendues ou distribuées, même à titre gratuit par l'Usager à quelque titre que ce soit.

4.1. Informations communiquées par le Groupement à l'Usager préalablement à toute Commande

L'Usager mentionne dans l'Application le lieu de prise en charge et, selon les règles propres au Groupement, le lieu de destination souhaité. Il peut être alors mentionné dans l'Application le délai

estimatif d'arrivée du véhicule. L'Usager peut également accéder au coût estimatif de la Course ainsi qu'à la durée estimative de celle-ci. Les coûts et durées annoncées sont estimatifs, et ne sauraient en aucun cas, engager de quelque manière le Groupement.

Au regard de ces informations, l'Usager peut, s'il le souhaite, effectuer une Commande de Course.

4.2. Commande

L'Usager mentionne, dans l'Application, les particularités de la Course souhaitée : Course immédiate ou à l'avance, lieu, date et heure de prise en charge, destination, moyen de paiement, type de véhicule ou services particuliers souhaités, message particulier pour chauffeur, nom et adresse email de la personne transportée, référence de facturation. Il valide ensuite sa Commande dans l'Application.

Lorsque sa demande est acceptée par le Groupement, l'Usager reçoit par courrier électronique un accusé de réception valant confirmation de la Commande.

Il incombe à l'Usager de s'assurer que les informations communiquées par le Groupement lors de la confirmation de Commande sont conformes aux renseignements que l'Usager a préalablement communiqués sur la Course souhaitée. En cas d'erreur dans les informations communiquées, le Groupement ne pourra être tenue responsable.

L'état d'avancement du traitement de la Commande s'affiche directement dans l'Application : dès la Commande validée par l'Usager, s'affichent :

- Le statut de la Commande ou de la Course
- Le numéro de la course
- La date, l'heure et le lieu de prise en charge
- Le lieu de destination si celui-ci a été saisi par l'Usager lors de la Commande
- Les options sélectionnées lors de la Commande
- Le message à adresser au chauffeur
- Eventuellement une référence de facturation saisie par l'Usager lors de la Commande
- La couleur et le modèle du véhicule qui va prendre en charge l'Usager

4.3 Course immédiate

Après avoir indiqué qu'il s'agit d'une demande immédiate, l'Usager doit signaler les particularités de la Course. Le Groupement procède alors à l'interrogation des chauffeurs disponibles dans le secteur demandé et les secteurs environnants.

Dans certaines situations, particulièrement difficiles du fait d'éléments externes, tels que, grèves, manifestations, conditions climatiques ou circulation dégradées etc, le Groupement se réserve la possibilité de limiter exceptionnellement le nombre de Commandes à certaines heures.

En cas de disponibilité, le Groupement confirme la demande de l'Usager en changeant l'indication du statut de la course de « En attente de confirmation » vers « Confirmée ». De plus, il transmet par courrier électronique et sans délai à l'Usager un accusé de réception.

4.4 Course à l'avance

Une demande à l'avance consiste en l'enregistrement par le Groupement d'une demande de véhicule effectuée par l'Usager dans un délai de trente jours maximum à quinze minutes minimum avant l'heure du déplacement. Il ne s'agit pas de la réservation d'un véhicule identifié, mais de la prise en compte d'une recherche de véhicule qui est programmée par le Groupement pour être effectuée dans un délai variable, fonction des conditions attendues de circulation.

Le Groupement se réserve la possibilité de refuser les demandes à l'avance certains jours, à certaines heures ou dans certains secteurs géographiques en fonction du nombre de demandes déjà enregistrées et/ou de l'estimation prévisible concernant l'offre de taxis.

En cas d'acceptation de la Commande, le Groupement confirme la demande de l'Usager en changeant l'indication du statut de la course de « En attente de confirmation » vers « Confirmée ». De plus, il transmet à l'Usager par courrier électronique un accusé de réception.

Dans le cas où aucun taxi ne se serait présenté cinq minutes après l'heure prévue de la prise en charge, l'Usager doit immédiatement rappeler le Groupement au numéro de téléphone indiqué en préambule. Le correspondant lui donnera toute information utile sur l'arrivée du taxi ou sur l'état de la recherche du taxi.

En cas de difficultés pour trouver un taxi disponible, notamment en cas de conditions de circulation dégradées ou d'évènements perturbant fortement la mobilité ou la disponibilité des taxis, le Groupement se réserve la possibilité de contacter l'Usager dix minutes avant l'heure de départ prévue, pour l'informer de l'état d'avancement des recherches. A cette occasion, le Groupement demandera à l'Usager s'il souhaite maintenir sa demande de recherche de taxi ou s'il souhaite y renoncer afin de prendre d'autres dispositions. Dans l'hypothèse où à ce stade de la commande, l'Usager décide de renoncer à la recherche de taxi, le Groupement ne procédera à aucune facturation.

4.5 Véhicules ou services spécifiques

L'Usager a la possibilité de demander des véhicules ou services spécifiques en fonction des véhicules ou services proposés par le Groupement lors de la Commande. Dans ce cas, un délai supplémentaire d'approche ainsi qu'un montant plus élevé du compteur d'approche sont à prévoir.

En cas d'indisponibilité, le Groupement se réserve la possibilité, d'envoyer un autre type de véhicule, y compris, le cas échéant, d'affecter deux véhicules au lieu d'un, en fonction du nombre de bagages et de personnes à transporter. L'Usager devra, dans ce cas, régler le prix des Courses réalisées par chacun des deux véhicules.

4.6. Attente et non-charge

L'Usager doit être au lieu de prise en charge, au moment indiqué lors de la Commande en cas de Commande immédiate, et à l'heure fixée pour le rendez-vous en cas de Commande à l'avance. Le Chauffeur attend au maximum cinq minutes l'Usager sur le lieu de prise en charge. Au-delà de ce délai, le Chauffeur constate la « non-charge », et arrête la Course. Le montant de la Course figurant au compteur, ainsi que les frais de Service peuvent être facturés à l'Usager seront directement prélevés sur le compte bancaire de l'usager si le moyen de paiement demandé lors de la Commande est un paiement par carte bancaire enregistrée, sinon l'Usager s'engage à régler la facture correspondante dès sa réception.

4.7. Annulation ou modification de la Commande

L'annulation ou la modification de la Commande doit être effectuée par l'Usager avant que le véhicule réservé ne se soit mis en sa direction, pour honorer sa Commande, qu'il s'agisse d'une Course immédiate ou à l'avance.

La « mise en direction » correspond au moment où un véhicule a été identifié pour répondre à la Commande de l'Usager et se met en direction vers le lieu de prise en charge.

L'annulation ou la modification de la Commande effectuée avant la « mise en direction » se fait sans frais.

Si l'annulation ou la modification est effectuée après la « mise en direction » du véhicule, le Chauffeur sera alors immédiatement informé de l'annulation de la Course en cours. Dans ce cas, le montant figurant au compteur ainsi que les frais de Service peuvent être facturés à l'Usager. Ils seront directement prélevés sur le compte bancaire de l'usager si le moyen de paiement demandé lors de la Commande est un paiement par carte bancaire enregistrée. Si un autre moyen de paiement est sélectionné, l'Usager s'engage à régler la facture correspondante dès sa réception.

4.8. Prise en charge de l'Usager

L'Usager s'engage à se présenter au chauffeur de taxi, ainsi que toute personne l'accompagnant, dans une tenue et avec les bagages n'affectant pas l'état de propreté du véhicule taxi.

L'Usager est informé que le Chauffeur peut refuser de le prendre en charge en fonction de son état

(état d'ébriété, danger pour la sécurité du Chauffeur ou du véhicule, etc.)

Dès sa prise en charge, l'Usager est responsable de toute dégradation/réparation qu'il pourrait occasionner au véhicule, au cours de la course. Tout comportement de nature à salir ou à détériorer l'intérieur du véhicule taxi fera l'objet d'une facturation de « frais de dégradation du véhicule ». A défaut d'enregistrement de carte de paiement, le Groupement ou le Chauffeur adresseront une facture correspondante à l'Usager qu'il s'engage à régler.

ARTICLE 5 – TARIFICATION, FACTURATION ET PAIEMENT

5.1 Facturation en cas de paiement à bord

Les tarifs applicables pour la réalisation des Courses sont ceux résultant de la réglementation applicable à l'activité de taxi dans la commune de rattachement du véhicule taxi conduit par le Chauffeur (voir tarification des courses de taxis sur le site internet de la Préfecture du département dans lequel se situe la commune de rattachement du taxi).

A l'issue de la Course, l'Usager doit régler au Chauffeur le montant figurant au compteur ainsi que les éventuels suppléments (5^{ème} personne, bagages, etc) selon la tarification en vigueur.

Cette tarification s'applique également aux Usagers Abonnés qui ont sélectionné un paiement à bord lors de la Commande, même si le contrat entre le Groupement et le Client Abonné prévoit une tarification spécifique, qui s'applique uniquement pour les paiements différés.

Le Chauffeur remet à l'Usager qui lui en fait la demande ou bien systématiquement au-delà d'un montant de Course de 25€ TTC, une note dont les mentions obligatoires sont conformes à la réglementation applicable.

5.2 Facturation en cas de paiement par carte bancaire enregistrée

Les tarifs applicables pour la réalisation des Courses sont ceux résultant de la réglementation applicable à l'activité de taxi dans la commune de rattachement du taxi conduit par le Chauffeur (voir tarification des courses de taxis sur le site internet de la Préfecture du département dans lequel se situe la commune de rattachement du taxi).

Le montant de la Course est le montant figurant au compteur additionné aux éventuels suppléments (5^{ème} personne, bagages, etc) selon la tarification en vigueur.

En cas de paiement par carte bancaire enregistrée, le Groupement se réserve le droit de facturer en supplément des frais de Services dont le montant est consultable dans l'Application.

Cette tarification s'applique aux Usagers Abonnés qui ont sélectionné un paiement par carte

bancaire enregistrée lors de la Commande, même si le contrat entre le Groupement et le Client Abonné prévoit une tarification spécifique, qui s'applique uniquement pour les paiements différés.

La transaction de paiement par carte bancaire est réalisée à l'issue de la Course. Si elle réussit, l'Usager reçoit par voie de courrier électronique une facture qui inclut :

- Les mentions obligatoires de la note de Course telles que définies dans la réglementation applicable

- Le montant HT et TTC de la Course, suppléments inclus

- Le montant HT et TTC de frais de Services

- Le justificatif de paiement par carte bancaire Cette facture est émise par le Groupement pour le compte du Chauffeur en vertu du mandat que ce dernier lui a conféré.

Si la transaction par carte bancaire échoue, plusieurs tentatives auront lieu. Au bout de plusieurs tentatives infructueuses, un défaut de paiement sera constaté tel que décrit à l'article 6.3.

5.3 Facturation en cas de paiement différé de la Course par un Usager Abonné

A l'issue de la Course, le Chauffeur remet à l'Usager un reçu sur lequel sont mentionnés :

- L'identité du Client Abonné (code ou raison sociale)

- La date et l'heure du début de la course

- Les lieux de prise en charge et de destination

- Le montant du compteur ou bien un montant forfaitaire conforme au contrat commercial entre le Groupement et le Client Abonné. L'Usager doit signer l'exemplaire du Chauffeur afin que celui-ci puisse le remettre au Groupement pour preuve d'exécution de la Course et mise en facturation. Le Client Abonné est alors facturé du montant de la Course selon les conditions définies dans son contrat commercial avec le Groupement en vigueur. Les modalités de règlement sont également définies par ce contrat commercial.

ARTICLE 6 – CONTESTATION ET DEFAUT DE PAIEMENT

6.2 Contestation

Toute facture qui ne fait l'objet d'aucune contestation écrite de l'Usager dans un délai de 30 jours à compter de sa date d'émission sera réputée acceptée par ce dernier.

Si la contestation porte sur la mise en relation entre l'Usager et le Chauffeur réalisée par le

Groupement, ou bien sur le paiement de la Course par carte bancaire enregistrée ou en différé, l'Usager est invité à écrire au service clients du Groupement dont l'adresse postale figure en préambule des présentes conditions générales.

Si la contestation porte sur l'exécution de la Course (contestation du montant de la Course ou le comportement du Chauffeur), l'Usager est invité à écrire au centre de réclamation dont l'adresse postale figure sur la note remise par le Chauffeur ou bien dans le fichier PDF reçu par courrier électronique en cas de paiement par carte bancaire enregistrée.

6.3 Défaut de paiement des Courses réglées par carte bancaire enregistrées

Toute somme impayée totalement ou partiellement lors du prélèvement de la carte bancaire permet, sans mise en demeure préalable, une suspension immédiate du compte de l'Usager par décision simple et unilatérale du Groupement.

La suspension de compte sera levée par le paiement des sommes dues. En cas de non-paiement, le Groupement pourra également de plein droit résilier le présent contrat dans les conditions indiquées à l'article 8 ci-après.

Par ailleurs, toute somme demeurée impayée sera majorée d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard au-delà de la date d'exigibilité. En outre, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement s'appliquera si l'Usager est un professionnel. Lorsque les frais de recouvrement exposés par le Groupement s'avèrent supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Groupement se réserve le droit de demander une indemnité complémentaire sur justificatifs des frais exposés.

6.4 Défaut de paiement en cas de paiement différé d'un Usager Abonné

Les conséquences d'un défaut de paiement sont décrites dans le contrat commercial conclu entre le Client Abonné et le Groupement en vigueur.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITES DE L'USAGER ET DU GROUPEMENT

7.1 Responsabilités de l'Usager

L'Usager signataire du présent contrat est responsable juridiquement et financièrement de l'ensemble des demandes de Courses effectuées à l'aide des codes d'accès et codes confidentiels de son compte. Le Groupement a mis en place, dans le cadre d'une obligation de moyens, un ensemble de mesures

permettant d'assurer au mieux la sécurité des Commandes passées par l'Usager.

Il appartient à l'Usager de s'assurer qu'aucune fraude n'a été, n'est, ou ne peut être réalisée à partir de ses identifiants et en cas de doute procéder immédiatement à l'aide de l'Application au changement de ces identifiants confidentiels.

Concernant les déplacements importants et/ou à destination des gares et des aéroports, il appartient à l'Usager de prendre une marge de précaution suffisante afin de pallier tout aléa de circulation ou autre. Le Groupement recommande à l'Usager de prendre une marge de précaution supplémentaire de 30 minutes à destination des gares et de 45 minutes à destination des aéroports dans des conditions de circulation normales, et ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des conditions de circulations.

7.2 Responsabilités du Groupement

La responsabilité du Groupement se limite à la prestation de recherche d'un Chauffeur à l'adresse indiquée par l'Usager. Le Groupement est ainsi tenue à une simple obligation de moyens et met en œuvre les meilleurs efforts afin de répondre à la demande de l'Usager dans les meilleurs délais.

Le Groupement ne sera pas tenu responsable de la non-exécution de sa prestation en cas de force majeure et notamment dans le cas où cette non-exécution est consécutive à un empêchement indépendant de sa volonté et empêchant l'exécution du contrat dans des conditions normales et attendues, et notamment en cas de panne ou dysfonctionnement informatique et/ou des réseaux de télécommunications (internet, téléphonie mobile,...), grève, manifestation, intempéries, accident de la circulation grave perturbant la circulation régulière, embouteillage d'une ampleur inhabituelle.

Dès l'acceptation par le Chauffeur de la Commande telle que transmise par le Groupement, le Chauffeur se trouve tenu directement vis-à-vis de l'Usager à l'exécution de toutes les obligations fixées par la loi et les règlements en matière de transport de passagers à titre onéreux. Le Chauffeur contracte ainsi directement avec l'Usager qu'il transporte et assume la responsabilité du transport. Il assure la réalisation de la Course transmise par le Groupement, étant précisé que l'exécution des prestations de transport, de la montée à la descente de l'Usager du véhicule, est effectuée sous la responsabilité du Chauffeur qui assume la maîtrise complète de l'opération de transport.

En cas de retard du fait du Chauffeur qui a accepté la Commande, d'inexécution ou de mauvaise exécution de la Course par ce dernier, la responsabilité du Groupement ne pourra être engagée.

Pour toutes les courses réglées directement à bord au Chauffeur, il appartient à l'Usager d'obtenir du Chauffeur sa note à l'issue de la Course, le Groupement n'étant pas en mesure de lui établir ultérieurement. La délivrance d'une note (facture) est obligatoire lorsque le montant de la course est égal ou supérieur à 25€ TTC, ou pour tout montant lorsque l'Usager en fait la demande.

ARTICLE 8 - RESILIATION DU SERVICE

L'Usager peut à tout moment supprimer l'Application de son smartphone.

L'Usager peut également résilier à tout moment son compte sur simple demande envoyée au service clients du Groupement dont l'adresse postale figure en préambule des présentes conditions générales.

Le Groupement peut résilier l'inscription de l'Usager sans préavis en cas de non-respect par l'Usager des obligations qui résultent des présentes conditions générales et notamment ; en cas de non-respect des articles 2 et 3 ci-dessus ; en cas de compte bancaire non provisionné, de non règlement par l'Usager des sommes dues au Groupement au titre de Courses déjà effectuées, de comportement inapproprié de l'Usager ainsi qu'en cas de deux annulations successives de Commande.

Le contrat prendra également fin en cas d'arrêt du Service ou de l'Application ou si l'Usager n'accepte pas une nouvelle version des conditions générales et/ou un nouveau tarif en cas d'évolution de ceux-ci conformément aux dispositions de l'article 11.

ARTICLE 9 - DONNÉES PERSONNELLES ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies par le Groupement dans le cadre du Service font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en œuvre du Service.

Ces informations sont nécessaires au Groupement pour traiter les demandes de Courses et sont enregistrées dans ses fichiers. Des mesures de sécurité préservant leur confidentialité sont mises en place par le Groupement. L'Usager est informé et accepte que le Groupement se réserve la possibilité de conserver, à des fins de preuve, l'ensemble des informations relatives aux demandes reçues, aux données d'identification de l'Usager et aux Courses effectuées, (notamment numéro de téléphone, nom, prénom et adresses, adresse mail, détail des données relatives aux Courses effectuées) et que le Groupement peut utiliser ses données personnelles afin de lui adresser par courrier électronique des offres commerciales relatives au service, susceptibles de l'intéresser.

Les newsletters du Groupement qui seront adressées à l'Usager, comprendront un lien lui permettant de ses désabonner s'il le souhaite.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'Usager a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

Pour toute demande, l'Usager doit s'adresser, en mentionnant ses nom, prénom et numéro de compte et en joignant une copie de sa pièce d'identité par voie postale au service

Le traitement et la durée de conservation des données personnelles a fait l'objet d'une déclaration préalable à la CNIL.

ARTICLE 10 -DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 Cookie

L'Usager reconnaît être avisé que le Groupement peut être amenée à mettre en place des « cookies » permettant d'identifier l'Usager pendant la durée de la session sur le site internet. Ce cookie résidant en mémoire, reste actif tant que l'Usager n'a pas quitté la session. L'Usager peut s'opposer à l'utilisation de ce cookie sans limiter ses possibilités d'accès au site en configurant son navigateur de manière adéquate.

10.2 Paiement par carte bancaire enregistrée

La transaction de paiement est réalisée à l'issue de la Course, sur la carte bancaire de l'Usager déclarée active dans l'Application, après vérification des données de celle-ci, à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par l'Usager.

Le paiement est réalisé via une interface de paiement sécurisé (système développé et maintenu par un opérateur de services de paiement en ligne). La transaction est effectuée selon les normes de sécurité

bancaire : grâce au système de cryptage, les coordonnées bancaires (numéro de carte bancaire et date d'expiration) communiquées par l'Usager ne peuvent être interceptées par un tiers.

En communiquant ses coordonnées bancaires, l'Usager accepte par avance et sans condition que le Groupement procède à la transaction sécurisée. L'Usager autorise donc par avance sa banque à débiter son compte à la vue des enregistrements ou des relevés transmis par le Groupement, même en l'absence de factures signées de la main de l'Usager.

Conformément à l'article L 133-8 du code monétaire et financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à la carte bancaire, l'Usager autorise le Groupement à débiter sa carte bancaire du montant correspondant au prix TTC. A cette fin, l'Usager confirme qu'il est titulaire de la carte bancaire à débiter et communique les seize chiffres et la date d'expiration ainsi que les numéros du cryptogramme visuel, sa date de naissance, sa nationalité et son pays de résidence.

En conformité avec la réglementation bancaire applicable, si le montant cumulé des Courses réglées par cartes bancaires enregistrées depuis le début de l'année civile dépasse 2000€ TTC, l'Application invitera l'utilisateur à renseigner son adresse postale personnelle ainsi qu'à transmettre une copie électronique de sa carte d'identité recto-verso ou de son passeport. Lorsque le montant cumulé des Courses dépasse 2500€ TTC, le paiement par carte bancaire enregistrée n'est plus disponible tant que l'Usager n'a pas renseigné ces informations.

Lors d'une transaction de paiement en ligne, si l'opérateur indique une fraude possible sur la carte bancaire de l'Usager sélectionnée par lui pour payer la Course, alors le Groupement se réserve le droit de désactiver cette carte bancaire dans le compte de l'Usager. Cette carte ne pourra plus être utilisée pour régler des Courses.

10.3 Disponibilité du Service

Le Groupement s'efforce de rendre le service de commande en ligne opérationnel de manière quasi permanent 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Il s'autorise cependant à l'interrompre avec ou sans préavis pour des raisons inhérentes aux contraintes d'exploitation.

L'accessibilité à ce Service est par ailleurs conditionnée par l'utilisation par l'Usager, de ressources informatiques suffisantes ou d'un Smartphone et ou tablette compatible au niveau matériel et logiciel.

10.4 Propriété Intellectuelle

Le Groupement détient les droits d'exploitation sur tous les éléments des Applications (graphismes, images, textes, logos, bases de données, programmes, outils).

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de marques, illustrations, images, éléments et logos, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du Groupement est strictement interdite.

10.5 Absence de droit de rétractation

En application des dispositions de l'article L 121-20-2 du code de la consommation, il n'y a pas de droit de rétractation.

ARTICLE 11 - EVOLUTION DES CONDITIONS GENERALES

Le Groupement se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales en publiant une nouvelle version dans l'Application.

En cas de modification des conditions générales, l'Usager en sera informé par voie de courrier électronique ou par tout autre moyen lié à l'Application.

Les conditions générales sont celles en vigueur à la date d'utilisation du Service.

ARTICLE 12 - ÉLECTION DE DOMICILE, NOTIFICATION, DROIT APPLICABLE ET

JURIDICTIONS COMPETENTES

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, le Groupement fait élection de domicile à l'adresse de son siège social. Au cas où il changerait d'adresse, il notifierait l'Usager par voie de courrier électronique permettant de mémoriser la notification et ce, dans le mois suivant le changement d'adresse.

La loi française est seule applicable aux présentes conditions générales.

A défaut d'accord amiable entre les parties ayant trait à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes conditions générales, le litige sera, si l'Usager a la qualité de commerçant, de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou référé.

À défaut, les parties s'en remettront aux tribunaux compétents.